

directives dans la population en rendant ainsi l'aspect actif de la population et en mettant en marche les divers organismes qui pourront la conseiller et la diriger dans son travail. Et son indépendance est contenue dans le champ d'activité de ses pouvoirs qui est à l'article 15. On ne peut avoir de meilleure garantie que la prise de position de l'honorable premier ministre (M. Pearson) lorsqu'il déclarait en présentant cette législation:

[Traduction]

Nous espérons aussi que cela incitera la Compagnie à tenter des expériences, tout en abordant les problèmes d'une manière réfléchie, et que le personnel, les directeurs et le Conseil, ainsi que les membres volontaires de la Compagnie n'hésiteront pas à s'engager dans des tentatives d'action sociale créatrice d'un genre nouveau.

[Français]

Ceci prouve donc, monsieur le président, que l'honorable premier ministre veut non seulement que la Compagnie puisse faire diverses expériences dans ce champ social qu'elle se propose, mais aussi qu'elle puisse créer de nouvelles activités qui sont encore inconnues au Canada, parce que jusqu'à maintenant nous avons trop voulu reposer notre action social sur le geste que le gouvernement ferait pour la communauté alors que nous avons négligé de nous demander: Qu'est-ce que peut faire la communauté pour son pays?

En créant la Compagnie des jeunes Canadiens, nous donnons aujourd'hui l'occasion aux jeunes, non seulement de faire partie d'une armée de guerre comme nous en avons jusqu'à maintenant toujours connue, mais aussi de faire partie d'une armée de paix.

Nous donnons donc la chance aux jeunes non seulement de pratiquer l'art de faire mourir, mais aussi l'art de faire vivre. C'est ainsi que nous allons progresser au Canada, que nous allons avoir des lois qui feront que nous éviterons désormais des guerres où l'on tue. Nous devons aller à la source du problème, et la source du problème est contenue dans l'article 15.

Et la généralité devrait rassurer les honorables députés, lorsqu'on voit au paragraphe j):

...de façon générale, accomplir au Canada ou à l'étranger tout ce qui est accessoire ou auxiliaire à l'un quelconque des pouvoirs de la Compagnie ou tout ce qui est de nature à favoriser la réalisation des objets de la Compagnie.

Et dans les objets nous avons des programmes tendant au progrès social, économique et communautaire au Canada.

Cela veut donc dire que tout ce qu'il peut y avoir de création et d'esprit créateur chez les jeunes, et aussi chez les moins jeunes,

[M. Goyer.]

parce que la Compagnie des jeunes Canadiens voudra grouper sans distinction d'âge tous les Canadiens qui veulent servir leur pays. Il y aura possibilité de faire tout pour venir en aide à ceux qui sont dans le besoin.

Désormais, avec la Compagnie des jeunes Canadiens, servir son pays n'est pas seulement aller en guerre mais c'est aussi aller en guerre contre la pauvreté. Se couvrir de gloire, ce n'est pas seulement se couvrir de médailles, mais c'est aussi se couvrir d'une gloire obscure, mais qui est aussi valable et toute aussi valable que celle que l'on trouve sur les champs de bataille. Désormais nous allons avoir nos héros, et ce seront nos héros qui travailleront sur notre sol afin d'aider ceux qui sont dans la misère.

[Traduction]

M. Macquarrie: Je n'ai que quelques mots à dire au sujet de l'article 15, quoique je ne sois pas aussi préoccupé à ce sujet que d'autres députés semblent l'être. L'alinéa j) renferme une disposition générale. Je suppose que certains députés ne sont pas de mon avis en ce qui concerne le libellé des alinéas précédant l'alinéa j); un seul me préoccupe un peu et c'est l'alinéa i) qui si lit comme il suit:

Organiser et mettre en œuvre des programmes destinés à aider la population de pays étrangers à relever son niveau de vie ou à encourager par ailleurs la compréhension et la sympathie entre les peuples de ces pays et le peuple canadien;

Je pense, monsieur le président, que l'expression «ou... par ailleurs» avilit les objectifs idéalistes de la compagnie. Il me semble qu'on pourrait améliorer le texte en substituant le mot «et» au mot «ou». Je n'aime pas l'idée qu'il s'agit d'un dispositif mettant en marche un mécanisme douteux. Nous n'usons pas du prestige du dollar, prérogative des États-Unis, mais, d'une façon ordonnée, nous tentons de remporter des victoires sur le plan diplomatique; je ne crois pas que cela soit très utile; bien plus, je ne crois pas que cela en vaille la peine. A cet égard, je trouve quelque peu à redire de la décision selon laquelle nous devrions soulever un coin du rideau et dévoiler des motifs qui pourraient être considérés comme secrets. Cela me préoccupe un peu.

Je ne veux pas parler plus longtemps au sujet de ce bill, quoiqu'il m'enthousiasme d'une façon générale. Lorsque nous avons une cérémonie de lancement dans les provinces Maritimes, il serait malséant de semer le doute; on est censé être plein d'entrain et avoir les plus grands espoirs; je m'excuse donc d'avoir signalé ce qui me semble parasite. Cette expression me préoccupe et je préférerais qu'elle ne soit pas là.